

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et vie
politique

Sous matière :
Intercommunalité

**OBJET :
AVIS POUR
L'EXTENSION DE
LA CHAMBRE
FUNERAIRE
INTERCOMMUNALE**

Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE
Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES
Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis,
ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KHAZ
Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy,
THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absents :

Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
M. LINOUE Stéphane,

Secrétaire : Mme EL KHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 18.01.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.01.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **30 JAN. 2018**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 27 mars 2002, le
conseil municipal a approuvé la création d'une chambre funéraire
intercommunale, située 58 avenue Monseigneur de Langle (parcelle AK 0326).

L'établissement comptant aujourd'hui 3 salons funéraires, le projet d'extension
actuel consiste à construire 2 salons supplémentaires ainsi qu'une salle de
convivialité. Cela permettra aux familles de se retrouver et de se recueillir dans
de meilleures conditions.

A cet effet, la SEML Pompes funèbres du Lauragais, sollicite l'avis de la
commune pour la réalisation de ce projet d'extension, sous réserve de l'accord
délivré par Monsieur le Préfet et des autorisations d'urbanisme.

Il convient donc à l'assemblée de délibérer et de formuler un avis de principe
sur la réalisation de ce projet d'extension.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet d'extension de la chambre funéraire intercommunale, avenue Monseigneur de Langle, tel qu'énoncé précédemment.

DONNE un avis de principe favorable pour ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 janvier 2018.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
30 JAN. 2018
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
29 JAN. 2018
Par publication le :
30 JAN. 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Pc/



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 29/01/2018
N°011-211100763-20180124-2018-16-DE

EXTENSION MAISON FUNERAIRE



Plan de MASSE

